

AREVA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 346 822 638 euros
Siège social : 33 rue La Fayette - 75009 Paris
RCS Paris : 712 054 923

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET DU TITULAIRE DES CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE DU 17 AVRIL 2008

PROCES-VERBAL

Le jeudi 17 avril 2008 à 9 heures,

Les actionnaires et le titulaire de certificats de droit de vote de la société AREVA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 346 822 638 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au 33 rue La Fayette, 75009 Paris dans les bureaux d'AREVA, sur la convocation qui leur a été faite par la Présidente du Directoire par lettre adressée le 31 mars 2008 après l'avis de réunion publié au BALO du 7 mars 2008.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Frédéric LEMOINE, Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Alain BUGAT, représentant le Commissariat à l'Energie Atomique et Monsieur Bruno BEZARD, représentant de l'Etat, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Bernard de GOUTTES est désigné comme secrétaire.

Madame Anne LAUVERGEON, Présidente du Directoire, Monsieur Gérald ARBOLA, Monsieur Didier BENEDETTI et Monsieur Luc OURSEL, membres du Directoire, participent à la réunion.

Monsieur Pascal COLIN, représentant du cabinet DELOITTE & Associés, Monsieur Jean-Luc BARLET, représentant du cabinet MAZARS, et Monsieur Laurent GENIN, représentant le Cabinet SALUSTRO REYDEL (KPMG), Commissaires aux Comptes titulaires, participent à l'Assemblée.

Monsieur Marcel OTTERBEIN représentant du Comité d'Entreprise pour le Collège cadres, et Madame Magalie YVER, représentant le Comité d'Entreprise pour le Collège non cadres, assistent à la réunion.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau, que 17 actionnaires sont présents ou représentés, aucun actionnaire n'ayant voté par correspondance, et possèdent 34 013 592 actions sur les 34 013 593 actions ayant le droit de vote et la totalité des droits de vote sur les 1 429 108 certificats de droit de vote composant le capital social. L'Assemblée Générale, réunissant ainsi le quorum prévu par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La lettre de convocation adressée le 31 mars 2008 aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- L'Avis de Réunion publié au BALO du 7 mars 2008,
- La feuille de présence,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés,
- Les statuts de la Société,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2007 (comptes sociaux et consolidés),
- Le rapport de gestion du Directoire,
- Le rapport du Conseil de Surveillance,
- Le rapport du Président du Conseil de Surveillance,
- Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président fait observer que tous les documents qui, en application des dispositions légales ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

Il déclare en outre, que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux représentants des collègues cadres et non cadres du Comité d'Entreprise.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 (comportant des informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité, en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce) ;
2. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux ainsi que sur les comptes consolidés de l'exercice 2007 et du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et les observations des Commissaires aux Comptes, en application des articles L. 225-68 et L. 225-235 du Code de commerce ;
3. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2007 ;
4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;

5. Approbation des comptes sociaux et consolidés de la société (bilan – compte de résultat et annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2007) ;
6. Approbation des conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce ;
7. Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Affectation des résultats de l'exercice ;
9. Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre de 2008;
10. Nomination / renouvellement d'un mandat de Commissaire aux Comptes.
11. Nomination de nouveau(x) Membre(s) du Conseil de Surveillance
12. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président demande et l'Assemblée accepte de dispenser le Directoire, le Président et les Commissaires aux Comptes de la lecture de leurs rapports. Le Président demande à la Présidente du Directoire si elle a des observations à présenter. La Présidente du Directoire indique qu'elle n'a pas d'observations à formuler.

Puis le Président se réfère au rapport du Conseil de Surveillance concernant ses observations sur ce rapport de gestion ainsi que sur l'examen des comptes 2007. Enfin, il fait état de son rapport sur les travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne.

A la demande du Président, Messieurs Pascal Colin, Jean-Luc Barlet et Laurent Genin, se référant aux rapports des Commissaires aux Comptes, présentent successivement un résumé des rapports sur :

- le rapport général sur l'exercice 2007 (comptes sociaux et comptes consolidés),
- le rapport spécial sur les opérations visées par l'article L.225-86 du Code de commerce.
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

Cette présentation terminée, le Président ouvre la discussion.

Monsieur Masdebail fait une déclaration pour le compte de FRAMEPARGNE.

Monsieur Vivier-Merle constate que les actions AREVA baissent année après année dans le FCPE FRAMEPARGNE et demande de bien vouloir prendre en considération la candidature de Monsieur Masdebail proposée par FRAMEPARGNE comme nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société.

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, le Président soumet alors successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du Directoire, du rapport portant observations du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de son Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place, la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes,

et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et de son Président, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été communiqués.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Directoire, dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et les engagements visés à l'article L. 225-86 et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, déclare approuver toutes les conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, compte tenu d'un bénéfice de l'exercice de 726 612 157,59 euros, décide d'affecter comme suit le résultat distribuable, en conformité avec les dispositions légales :

- Bénéfice de l'exercice	726 612 157,59 €
- Réserve légale (pourvue en totalité)	
- Report à nouveau	163 013 183,97 €
- Résultat distribuable (Art. L. 232-11 du Code de Commerce)	889 625 341,56 €
- Dividende aux actionnaires et porteurs de certificats d'investissement	239 947 085,77 €

Après cette affectation, le report à nouveau s'élève à 649 678 255,79 euros. Le dividende net par action et par certificat d'investissement est fixé à 6,77 euros, étant précisé que les revenus distribués sont éligibles à l'abattement de 40 % sous réserve que le bénéficiaire soit une personne physique ; il sera mis en paiement le 30 juin 2008.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

(en euros)

Exercice	Dividende
2004	9,59
2005	9,87
2006	8,46

Préalablement au vote, une déclaration est faite par Monsieur Melet.

Après cette déclaration, le Président soumet cette résolution au vote de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix (M. Melet).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 500 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de SALUSTRO REYDEL et de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-Claude Reydel, sont arrivés à expiration, décide de ne pas renouveler leurs mandats et ne pas nommer de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire ni de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Après présentation par le Président du Conseil de Surveillance du curriculum vitae de Monsieur François David, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur François David, demeurant 6 rue Auguste Bartholdi - 75015 Paris, membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins six abstentions.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de ne pas retenir le projet de nomination de Monsieur Masdebail présenté en séance par l'un des actionnaires.

Cette résolution est rejetée à la majorité des votes par 35 202 928 voix contre et 239 772 voix pour (FRAMEPARGNE et Messieurs Bertrand, Melet et Vivier-Merle).

Madame Duthilleul rappelle qu'elle propose toujours sa candidature comme membre du Conseil de Surveillance d'AREVA au suffrage des actionnaires.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président demande aux actionnaires présents s'ils ont des questions à poser.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Le Président du Conseil de Surveillance,

Les scrutateurs,

Le secrétaire,

Frédéric LEMOINE

Alain BUGAT Bruno BEZARD

Bernard de GOUTTES